

# PRIME

## Pour la qualification

# O.P.J

Votre bureau régional FSPN Unité SGP Police vous informe avoir sensibilisé votre RH de proximité sur les nouvelles dispositions de l'attribution de la prime OPJ.

Votre RH de proximité effectue le recensement des fonctionnaires éligibles afin de fournir les justificatifs auprès du service de paie (arrêté d'habilitation auprès de la cour d'appel ainsi que l'arrêté individuel d'obtention de la prime OPJ).

La mise en paiement pour le COSSEN s'effectuera avec effet rétroactif à compter du 1er octobre 2016.

Pour rappel de vos droits:

Les fonctionnaires disposant de l'OPJ perçoivent une prime annuelle de :

➤ 600 € pour ceux qui n'exercent plus.

➤ 1 080 € (à compter du 1er octobre 2018) pour ceux qui exercent effectivement les attributions d'OPJ.

➤ Pour plus d'informations contacter votre bureau régional FSPN Unité SGP Police.

**UNITE SGP POLICE FSPN**, le seul syndicat de terrain qui défend les collègues.

vous savez quoi ?

On ne lâche rien !

[www.unitesgppolice.com](http://www.unitesgppolice.com)

Communiqué du 17/10/2018

**UNITÉ SGP**  
**POLICE**  
**FSMI FO**

Scannez & découvrez

